

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
2° REGION MILITAIRE
LE DEFUNT ELMOUDJAHID BOUDJENANE AHMED

MISE EN DEMEURE N°01

La société EURL MAGIE MED, dont le siège social sis à : 24 Rue ABDELKADER SEBAI Commune de Hussein Dey Alger, titulaire du marché n°12/2022 du 21 septembre 2022 portant « Acquisition, Installation et mise en service des équipement de mobilier médical », objet de visa CRM n°329/2022 du 14 septembre 2022, est mise en demeure pour la première fois dans un délai de (08) jours ouvrables, à compter de la date de la première parution dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux pour les motifs suivant :

- L'inexécution de ses obligations contractuelles (non-conformité des équipements avec les caractéristiques techniques incluses dans le contrat N°12/2022 du 21 septembre 2022).

A défaut d'obtempérer aux injonctions contenues dans la mise en demeure dans les délais impartis, des mesures coercitives seront prises à l'encontre du groupement, conformément à la réglementation en vigueur.